

trouve à titre de renseignement puisqu'il relève du chapitre 2 des statuts de 1956 et que, par conséquent, il ne doit pas, à mon avis, faire l'objet d'un débat. C'est plutôt le crédit n° 410, dont j'ai donné lecture au début de mes remarques, qui devrait être en délibération.

M. Speakman: Monsieur le président, avec votre autorisation et celle du comité, je voudrais corriger une impression qu'a laissée l'honorable député d'Assiniboia.

M. le président suppléant (M. Nielsen): J'ai déjà rendu une décision; les débats doivent porter sur le crédit n° 410.

M. McIlraith: J'ai une ou deux brèves questions à poser. Tout d'abord, le ministre peut-il me fournir des détails à propos des dépenses projetées à l'égard du Plan de Colombo ou vaut-il mieux que cette question soit soulevée au moment de l'examen des crédits du ministère des Affaires extérieures?

L'hon. M. Churchill: Cette question relève des Affaires extérieures.

M. McIlraith: Alors je désire poser une ou deux questions au sujet du détail des affectations du crédit n° 410. Si le ministre veut bien regarder à la page 533, où se trouve le détail des affectations, il y verra une nouvelle rubrique, cette année, intitulée: "Services professionnels et spéciaux" et dont le montant s'établit à \$108,000. Puis, un peu plus bas, il y a une nouvelle rubrique intitulée: "Acquisition et entretien de mobiliers pour les résidences à l'étranger" et dont le montant s'établit à \$4,000. Le ministre voudrait-il nous expliquer brièvement ces rubriques?

L'hon. M. Churchill: Le montant de \$108,000, sous la rubrique "services professionnels et spéciaux" est destiné à défrayer des avis techniques, des services de surveillance et d'administration fournis par la *Defence Construction Limited* relativement à l'activité se rattachant au Plan de Colombo, ainsi que l'autorise la délibération du Conseil du Trésor n° 51837 en date du 5 juillet 1957. Cette dépense était auparavant assumée par la *Defence Construction Limited* en temps qu'élément de ses frais budgétaires, mais elle a été transférée à la division qui nous occupe.

M. McIlraith: Serait-il juste d'assumer que cela ne représente pas une nouvelle activité?

L'hon. M. Churchill: Non, il s'agit des services d'inspection et d'administration relevant du service de surveillance du Plan de Colombo, qui était auparavant rangé sous le titre *Defence Construction Limited*. La deuxième partie de la question portait sur l'achat et

l'entretien du mobilier des résidences à l'étranger. On a réservé cette somme en prévision de l'envoi éventuel de trois fonctionnaires qui iraient sur place se charger de l'administration du Plan de Colombo, car les gens qui vont vivre à l'étranger ont toujours des difficultés avec leurs résidences, l'acquisition de mobilier, leur entretien, et ainsi de suite.

(Le crédit est adopté.)

Administration Générale—
622. Administration—Crédit supplémentaire,
\$20,000.

M. Herridge: Monsieur le président, j'aimerais poser une question au ministre pour éclaircir exactement une réponse qu'il a donnée dernièrement à l'honorable député d'Assiniboia. Au sujet des paiements d'appoint, le ministre a dit qu'une annonce serait faite d'ici quelques jours conformément aux désirs de tant de gens. La déclaration peut avoir deux sens. Entend-il qu'une annonce sera faite conformément aux désirs de bien des gens ou conformément au désir de paiements d'appoint de la part de tant de gens? je n'ai pas saisi clairement le sens de ce qu'il a dit.

L'hon. M. Churchill: Monsieur le président, il va sans dire que l'honorable député déroge complètement au Règlement, parce qu'il parle d'un sujet qui, d'après le président, n'aurait pas dû être discuté. Je crois qu'en appliquant son ingéniosité à résoudre ce problème au cours de la fin de semaine, l'honorable député trouvera une solution satisfaisante.

(Le crédit est adopté.)

Bureau Fédéral de la Statistique—
625. Statistique—Crédit supplémentaire, \$559,965.

L'hon. M. Churchill: Monsieur le président, je me permettrai de faire ici une rectification. Quand nous avons parlé de la publication de statistiques sur le chômage et ainsi de suite, nous avons dit que ces rapports paraissaient la troisième semaine de chaque mois. Il me semble l'avoir répété deux ou trois fois. On m'envoie maintenant un message d'après lequel nous aurions dû dire que les rapports sont publiés la quatrième semaine de chaque mois.

M. McIlraith: Le crédit a trait aux dépenses du relevé de 1958 sur le revenu et les dépenses agricoles. Je me demande si le ministre voudrait expliquer un peu plus en détail le crédit supplémentaire de \$559,000 et quelques dollars? A quel intervalle procède-t-on au relevé du revenu agricole?